

L'ACTU DU MOMENT : **FORMATION ET PARTAGE D'EXPÉRIENCES** > *Editorial***LA REDYNAMISATION DES CENTRES-BOURGS**

La revitalisation des centres bourgs et villages est l'un des enjeux majeurs du territoire.

Le CAUE a proposé le **jeudi 25 Avril 2019** une journée sur le partage d'expérience dans la commune de Joinville en Haute-Marne, à destination des élus et de leurs services.

L'objectif était de comprendre la **stratégie globale** mise en place à l'échelle de ce petit bourg pour permettre d'agir, en cohérence, sur le logement, le commerce, les espaces publics, le patrimoine bâti et naturel afin de **regagner de l'attractivité**.

**LE MAIRE, LE PLU ET LE PLUI**

En partenariat avec le Département de la Moselle et la DDT de la Moselle, le CAUE a proposé une demi-journée de formation le **mardi 21 mai**, sur ce thème, à destination des élus. Les objectifs étaient d'expliquer de manière pragmatique le contenu et les enjeux de la réforme, afin de **rassurer les décideurs locaux** et les inciter à prendre pleinement part au mouvement de l'intercommunalité engagé sur le territoire.



Les personnes présentes ont pu entendre l'intervention éclairante d'une juriste spécialisée en droit de l'urbanisme et le témoignage concret d'un élu sur son expérience d'élaboration d'un PLUi. Une table ronde a clôturé cette après-midi, faisant le point sur les rôles des différents services à disposition des élus mosellans.



Madame, Monsieur,
Chers adhérents,

Après un début d'année où l'accent a été mis sur la formation, le partage d'expérience, et l'appel à projet lancé pour la préservation des haies champêtres, la période estivale s'annonce avec le lancement d'un concours photo : **architectures et paysages, regards sur la Moselle**.

L'objectif de ce concours est de valoriser la diversité de l'architecture et des paysages départementaux dans un premier temps par des contributions photo, puis dans un second temps, par une exposition photographique et des publications sur l'architecture et les paysages de la Moselle. Vous retrouverez toutes les modalités de ce concours en page 4.

Je tenais également à féliciter les classes qui ont participé au concours «Imagine ton cadre de vie idéal», et plus particulièrement les 3 lauréats : l'école Lenôtre de Richemont, l'école Jean de La Fontaine à Hayange et l'école Le Patural à Volmerange-lès-Boulay.

Ce concours est l'occasion de sensibiliser les élèves du 3^{ème} cycle à la qualité de leur environnement quotidien, et de leur faire découvrir très tôt les richesses qui les entourent.

Toutes ces actions ne pourraient se dérouler sans le soutien du Conseil d'Administration et le professionnalisme de l'équipe du CAUE.

À toutes et tous, je vous souhaite un bel été et j'aurai plaisir à vous annoncer le programme d'activités 2020 dans notre numéro de rentrée.

Madame, Monsieur,

Afin de conforter la présence du CAUE sur le territoire et, d'apporter son expertise à un nombre toujours plus important de collectivités, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 27 mai dernier, a validé à l'unanimité un certain nombre de délibérations concernant l'adhésion au CAUE.

En effet, désormais, les tarifs d'adhésion seront de 0,20 € par habitant pour les communes et 0,10 € par habitant pour les EPCI, avec, pour les deux catégories, un tarif plafonné à 5000 €. Ce qui devrait permettre à des collectivités de taille importante d'adhérer au CAUE, de participer ainsi à son fonctionnement et ne représentera plus un frein à leur adhésion.

Le Conseil d'Administration a reconduit le fait qu'une collectivité déjà adhérente à MATEC pourra adhérer gratuitement par simple délibération au CAUE.

Je vous rappelle qu'être adhérent au CAUE vous permet de bénéficier de conseils de projets sur le patrimoine bâti, les espaces publics et paysagers, d'être invité aux formations et manifestations que nous organisons, de bénéficier d'interventions dans les écoles, d'avoir accès à la base de données documentaire du CAUE et de recevoir nos publications.

Le nombre de collectivités ayant adhéré au CAUE en 2018-2019 s'élève désormais à près de 300, montrant ainsi la présence du CAUE sur le territoire.

Je vous souhaite à toutes et tous de belles vacances.

Arnaud SPET
Directeur du CAUE

CAMPAGNES DE RAVALEMENT

Parce que la beauté d'une façade contribue aussi à la qualité du cadre de vie, **un certain nombre de collectivités a mis en place une politique publique** visant à soutenir les particuliers qui souhaitent réaliser un ravalement de façade, et contribuer ainsi à l'harmonie globale du quartier et de la commune. Ces campagnes permettent d'offrir une assistance au service des habitants.

L'intérêt de ces interventions est de garantir un résultat global pour des travaux généralement traités au coup par coup, et d'associer une action de sensibilisation architecturale.

LA MISSION DU CAUE

Elle fait l'objet d'une convention annuelle ou pluriannuelle avec la collectivité demandeuse (structure intercommunale ou commune).

Le CAUE apporte son concours dans la démarche qualitative pour l'animation, le suivi et le conseil aux particuliers, dans le cadre des opérations de ravalement de façades, avec en particulier la sensibilisation des élus, des particuliers et des artisans.

La mission de l'architecte-conseiller est donc :

- **de rencontrer les particuliers** qui souhaitent ravalier ou isoler leurs propriétés lors de permanences régulières sur les lieux des travaux ;
- **de rédiger un conseil écrit** à la suite de cette rencontre ;
- **de réaliser un avis sur les devis ainsi que sur la conformité des travaux réalisés** à destination des élus afin que le particulier puisse bénéficier d'une subvention au terme des travaux. Cette assistance permet d'améliorer la qualité, la technique utilisée et les coloris employés pour les ravalements de façades.

La démarche proposée par le CAUE implique un éclairage technique à dimension expérimentale, culturelle et pédagogique, une neutralité d'approche et une capacité d'accompagnement dans la durée.



Le CAUE de la Moselle a acquis depuis sa création une importante expérience dans l'accompagnement de campagnes de ravalement pour les collectivités locales. Il est à votre disposition pour vous faire partager les résultats de son activité et vous accompagner pour la mise en place et la réalisation de votre campagne de ravalement.

L'accompagnement du CAUE pour votre PLU/PLUi

Le CAUE apporte à la collectivité **un regard neutre et complémentaire** à celui du bureau d'études qui est en charge de l'élaboration du PLU sur une ou l'ensemble des composantes du PLU. Il **examine** la pertinence des zones à urbaniser, **analyse** les documents déjà produits (Projet d'Aménagement et de Développement Durable, Orientation d'Aménagement et de Programmation, règlement, etc) et est une **force de proposition** pour faire évoluer le document.

ZOOM SUR : LE PLU DE MONDORFF

Analyse des Orientations d'Aménagement et de Programmation et du plan de zonage, dans un souci de développement urbain raisonné, en continuité de l'environnement existant (trame verte, déplacements).



ZOOM SUR : LE PLU DE SÉRÉMANGE-ERZANGE

Association du CAUE aux réunions de travail sur la partie réglementaire concernant les cités ouvrières, dans le souci de maintenir l'identité urbaine et les spécificités architecturales propres à chaque cité (volumétrie, toitures, décors, couleurs, etc).



LES ENFANTS DU PATRIMOINE

La veille des Journées européennes du Patrimoine, le CAUE propose aux élèves du département avec leurs enseignants, de la maternelle au collège, un **programme d'activités gratuites et adaptées au jeune public**.

Il s'agit de proposer aux élèves des **visites guidées et originales de lieux patrimoniaux ou lieux de culture et d'histoire**, encadrées par les architectes du CAUE, le **vendredi 20 septembre 2019**, sur une demi-journée. Soixante-treize sites ont accepté d'ouvrir leurs portes ; il s'agit là d'une belle action de promotion du patrimoine mosellan dans toute sa diversité.



Cette année, le journaliste et animateur Stéphane Bern a accepté avec enthousiasme de parrainer la manifestation : **«Les enfants sont comme moi, ils aiment les histoires et la grande Histoire... J'ai l'immense plaisir d'être le parrain de l'édition 2019 des Enfants du Patrimoine. Je suis convaincu que le patrimoine est un formidable terrain de jeu pour l'observation et l'apprentissage.»**



Pour tous les photographes amateurs, les amoureux de l'architecture et des paysages, le CAUE propose un concours photos gratuit intitulé «architectures et paysages : regards sur la Moselle». L'objectif de ce concours est de valoriser la diversité de l'architecture et des paysages départementaux par des contributions photo et, par une exposition photographique et des publications sur l'architecture et les paysages de la Moselle.

Il se déroule du 1^{er} mai au 15 septembre 2019. Les photographies proposées devront être prises en Moselle. Deux thèmes permettent d'orienter plus précisément votre regard photographique : «L'architecture autour de l'eau en Moselle» et «Mon village dans le paysage Mosellan».

Ces deux approches permettent d'aborder le patrimoine architectural et paysager de la Moselle à deux échelles différentes :

- **L'échelle proche de l'architecture autour de l'eau** (habitations et petits ensembles urbains liés à l'eau, groupements de petites constructions légères sur l'eau, petits éléments de patrimoine comme les fontaines, les lavoirs..., ouvrages d'artisanat et de production utilisant l'eau (moulin, atelier, industrie), ouvrages d'art dont la construction a été conditionnée par l'eau (pont et franchissement d'étendue d'eau, aqueduc, construction architecturale liée au transport fluvial),
- **L'échelle globale voire lointaine d'un village dans son paysage** (implantation du village dans la topographie, au creux d'une vallée proche d'un cours d'eau, à flanc de coteau dans les vignes ou les vergers, au sommet d'une colline dominant un panorama..., relations de lignes et de formes entre le village et les champs, les vergers, les vignes, les rapports d'échelle entre eux...).



*Le règlement du concours est disponible sur le site du CAUE : www.caue57.com
Renseignements : 03 87 74 46 06*

Avec le soutien du Département de la Moselle



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle

17 quai Wiltzer • 57 000 METZ • tél : 03 87 74 46 06 • fax : 03 87 74 75 74
email : contact@caue57.com • www.caue57.com

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 - 14h00 à 17h00